

Association Deux Pieds Deux Roues (anc. ass. Vélo)
Délégation Régionale pour Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon de l'AF3V
Association Française de développement des Véloroutes et Voies Vertes
5 av. F. Collignon 31200 Toulouse
Julien Savary, Vice-Président

Toulouse, le 28 Octobre 2016

À Madame Sophie Pantel
Présidente
Conseil Départemental de la Lozère

Objet : Demande d'aménagement de la Véloroute Vallée du Lot en Lozère, en priorité entre Banassac et Mende (47km) pour renforcer l'attractivité de la Lozère et y développer l'éco-tourisme

Madame la Présidente,

Depuis 1999, l'Association Française de développement des Véloroutes et Voies Vertes (AF3V) demande aux départements la création d'un itinéraire cyclable sécurisé de 550km, la Véloroute de la Vallée du Lot, entre Aiguillon et les sources du Lot, en transmettant des propositions d'itinéraire (étude de faisabilité d'Octobre 2001).

En Lozère cette Véloroute ira de Banassac-Canilhac aux Sources du Lot (92km), plus la liaison avec Villefort.

Voir nos courriers au Conseil Général de Lozère du 07-06-1999 et du 21-12-2010.

Ce grand itinéraire sera relié à Aiguillon à la Véloroute des Deux Mers (V80), et à Villefort à la Véloroute Clermont-Ferrand/Langogne/Alès (La Réjordane V70).

Aujourd'hui cet itinéraire de cyclotourisme est déjà aménagé dans le Lot-et-Garonne et le Lot, entre Aiguillon et Cahors (150km), et est en cours d'amélioration dans ces deux départements.

Des réalisations sont en cours en 2016 dans l'Aveyron, où la Communauté de Communes de la vallée du Lot crée 29km de la Véloroute entre Bouillac et Grand-Vabre.

La Véloroute de la Vallée du Lot est inscrite aux Schémas national et régional des Véloroutes et Voies Vertes.

Sa réalisation peut recevoir des cofinancements du Conseil Régional Occitanie, de l'Entente Interdépartementale Bassin du Lot, et de l'Europe.

Fin 2016 l'Entente Interdépartementale Bassin du Lot relance ce projet et demande aux collectivités locales d'engager des réalisations.

En Novembre 2016 votre collectivité organise les Assises de l'attractivité et du Tourisme, qui feront sans doute une grande place au tourisme « doux » et à l'éco-tourisme.

Aménager la Véloroute de la vallée du Lot c'est favoriser à la fois les déplacements à vélo quotidiens et de loisir des habitants, et le tourisme à vélo

des cyclotouristes itinérants.

C'est donc renforcer l'attractivité de la Lozère en y développant une forme d'éco-tourisme, peu polluant et respectueux des sites et de la nature.

Par ce courrier, l'AF3V demande au Conseil Départemental de la Lozère d'aménager la Véloroute de la Vallée du Lot en commençant par la partie aval de la vallée du Lot, entre Banassac et Mende (47km).

En effet cette partie est relativement « facile » à créer car :

- = il existe des routes, chemins ruraux et chemins en bordure du Lot, très peu ou pas circulés ;
- = des routes forestières peuvent être utilisées et offrent sécurité et attrait ;
- = les routes départementales D809 et D888, aujourd'hui peu circulées, peuvent être utilisées, avec des aménagements légers.

Nous vous transmettons des propositions d'itinéraires et d'aménagements (tableau par tronçon et 7 cartes détaillées), qui actualisent l'étude réalisée en 2001 par l'AF3V.

Ces propositions montrent qu'il est possible de créer un bel itinéraire, évitant la N88 et les routes circulées, et offrant aux habitants et aux cyclo-touristes des parcours à la fois sécurisés et attractifs : 23km en Voie Verte ou quasi-Voie Verte et 24km en itinéraire partagé.

Ainsi un premier tronçon Banassac-Les Salèlles-Esclanèdes (soit 27km) peut être ouvert avec comme seul aménagement important la création de 700m de piste-voie verte parallèle à la RN88 pour éviter cette N88.

En aménageant des itinéraires sécurisés et agréables, dont une partie sera en « voie verte » (sans véhicules à moteur), loin des routes principales circulées, le Conseil Général peut créer un magnifique itinéraire touristique qui servira à la fois pour les déplacements quotidiens et de loisir des habitants, pour les balades des touristes de séjour, et pour les randonnées des cyclo-randonneurs.

Cette Véloroute améliorera les conditions de vie des habitants, et favorisera le développement touristique des communes et cantons de votre département situés le long de la vallée (hébergements, restauration, services, ...).

Nous espérons que votre collectivité prendra en compte nos propositions, et nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Julien Savary
Vice-Président de l'Association Deux Pieds Deux Roues (anc. Vélo)
Délégation régionale AF3V Midi-Pyrénées et Languedoc

PJ :
Propositions d'itinéraires et d'aménagements pour la Véloroute de la vallée du Lot entre Banassac et Mende par l'AF3V-

Tableau des 10 tronçons (2 pages) : ci-joint
7 cartes détaillées : ci-jointes en noir et blanc
(cartes en couleurs à télécharger sur le site www.vvv-sud.org
(rubrique : les Demandes/ Page : Les demandes de l'AF3V en Lozère
lien : <http://www.vvv-sud.org/demandeslozere.html>)

Copie à :

- M. Jacques Blanc, Président de la Communauté de communes Aubrac-Lot-Causse
- M. Philippe Rochoux, Président de la Communauté de communes du Pays de Chanac
- M. Laurent Suau, Président de la Communauté de communes Cœur de Lozère
- M. Alain Bertrand, Maire-adjoint de Mende, Sénateur
- M. Laurent Suau, Maire de Mende
- M. Jacques Blanc, Maire de La Canourgue
- M. David Rodrigues, Maire de Banassac-Canilhac
- Mme Suzanne Badaroux, Maire des Salèlles
- M. Philippe Rochoux, Maire de Chanac
- Mme Pascale Bonicel, Maire d'Esclanèdes
- M. Jean-Pierre Lemonnier, Maire de Cultures
- M. Francis Bergogne, Maire de Barjac
- M. Philippe Martin, Maire de Balsièges
- M. Jean-Paul Pourquier, Conseiller départemental du canton de La Canourgue
 - Mme Valérie Fabre, Conseillère départementale du canton de La Canourgue
 - M. Henri Boyer, Conseiller départemental du canton de Chirac
 - Mme Sophie Malige, Conseillère départementale du canton de Chirac
- M. Laurent Suau, Conseiller départemental du canton de Mende 1
- Mme Régine Bourgade, Conseillère départementale du canton de Mende 1
- M. Jean-Claude Moulin, Conseiller départemental du canton de Mende 2
- Mme Françoise Armanger Brajon, Conseillère départementale du canton de Mende 2
- Mme Carole Delga, présidente de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée
- M. Serge Bladinières, président de l'Entente Interdépartementale Bassin du Lot

NB : Les documents suivants :

Véloroute « Vallée du Lot », du confluent aux sources : propositions d'itinéraires et d'ouverture en deux phases ». Etude de faisabilité- Octobre 2001 :

- Texte des propositions pour la Lozère : pages 127 à 155.
- Cartes pour la Lozère : cartes n°49 à 59.

Sont téléchargeables sur le site internet : <http://www.vvv-sud.org>

Ici : <http://www.vvv-sud.org/demandesvtevallot.html>